

Plusieurs propositions sont débattues :

- Suivre l'avis du Dr Diana REISS (professeur de psychologie cognitive à l'université de New-York) qui consiste à essayer de nourrir le baleineau ou à défaut l'hydrater. Le protocole ainsi proposé a été utilisé sur un baleineau secouru par un centre de soin (Sea World) et nourri pendant 13 mois en bassin avant d'être relâché.
- S'inspirer de l'expérience de nourrissage d'un baleineau en Polynésie en 2012, décédé 5 jours plus tard. La personne qui avait été en charge de cette opération conseille cependant vivement le mercredi 12 de ne pas renouveler l'expérience.
- Tenter d'attirer le baleineau vers le large pour qu'il se rapproche de congénères.

Les experts du RNE recommandent quant à eux d'éviter les interventions trop intrusives, tant que l'animal est en mer afin de ne pas risquer d'aggraver la situation.

Du 11 au 13 avril : trois jours d'intervention active

Au vu du caractère exceptionnel de la situation, les actions suivantes sont réalisées avec l'accord du RNE.

Le **mardi 11**, les moyens nautiques du Parc naturel marin et du bureau d'études Aquasearch tentent d'inciter le baleineau à regagner le large.

Le **mercredi 12**, le moyen nautique du Parc naturel marin réalise une tentative d'hydratation du baleineau. Il n'y a pas de certitude que l'eau ait été ingérée et l'animal ne suit le bateau que sur 500 mètres puis l'abandonne.

Une nouvelle tentative d'amener le baleineau vers le large est également effectuée avec du lait classique, avec l'accord du RNE. Après une dizaine de tentatives, le lait est versé dans sa gueule mais l'animal s'éloigne ensuite et refuse d'être approché de nouveau.

Le **jeudi 13**, un nouveau test avec un autre élément attractif (notamment composé de foie de morue) est envisagé. En raison du signalement dans le secteur Nord Caraïbes de prédateurs, des orques épaulards, ce test, qui a toujours pour but d'amener le baleineau vers le large, n'est finalement pas mis en œuvre. L'élément attractif est tout de même testé en fin de journée mais ne suscite pas de réaction du baleineau. Celui-ci demeure au fond de la baie et il convient désormais de le laisser tranquille.

Mardi 18 avril, que devient le baleineau ?

Du vendredi 14 au dimanche 16 avril, l'animal est signalé à plusieurs reprises dans la baie de Fort-de-France. Aucune intervention n'est entreprise conformément aux recommandations des experts du RNE.

Lundi 17 avril, le RNE transmet au ROCEM la déclaration d'un comité international exceptionnel¹, réuni à l'occasion de la 34^{ème} conférence de la *European Cetacean Society*, en Espagne :

« L'opinion unanime est qu'un animal de cette taille dans un état avancé de maigreur ne pourra survivre et que l'apport d'alimentation ne fera que prolonger son agonie. L'apport d'alimentation ne fera qu'augmenter le stress de l'animal. L'animal peut disparaître ou venir s'échouer mort ou vivant. En cas d'échouage de vivant, le consensus est de laisser l'animal mourir naturellement, étant donné qu'une euthanasie pour un animal de cette taille ne pourrait être éventuellement envisagée que si les conditions étaient réunies (matériel adapté, personnel spécialisé), ce qui n'est pas le cas en Martinique ».

¹ Ces experts qui soutiennent la position du RNE sont James Barnett et Nathalie Arrow (British diver marine life rescue, Royaume-Uni), Misty Niemeyer (International Fund for Animal Welfare), Andrew Brownlow (Scottish Marine Animals stranding scheme, University of Glasgow), Missy Niemeyer (Coordinateur Echouage aux USA) et Rebecca Boys (Cetacean Ecology Research Group en Australie et Nouvelle-Zélande).

Ils soutiennent que les actions menées en Martinique se sont faites de manière adaptée au cas : l'attractivité vers le large était la seule option, si les stimulus ne fonctionnent pas il vaut mieux laisser l'animal faire.

Après trois jours sans intervention, le baleineau quitte la baie de Fort-de-France et fait route vers le Sud. La vedette de la SNSM de Fort-de-France se rend sur zone avec à son bord des représentants de la direction de la Mer, du ROCEM, du Parc naturel marin de Martinique et de la CCS pour sécuriser le déplacement de l'animal. En fin de journée, celui-ci a disparu et semble être reparti vers le large.

Mardi 18 matin, le baleineau est signalé dans la baie du Marin. La brigade nautique de la Gendarmerie du Marin et le navire de la direction de la Mer avec à son bord un représentant du ROCEM se rendent sur zone pour mettre en place un périmètre de sécurité et de quiétude pour l'animal.

Le RNE confirme de nouveau qu'aucun protocole d'intervention ne doit être mis en place. Le baleineau semble mieux se déplacer sans intervention active.

Que faire si je suis témoin d'un échouage ou d'un animal en difficulté ?

Contactez immédiatement le CROSS par VHF canal 16 ou au 196 (appel gratuit), ou le représentant du réseau national échouage au 0696 03 02 04 (numéro du ROCEM). Ne touchez pas l'animal et suivez les instructions qui vous seront communiquées.

Les cétacés sont des animaux protégés par la loi. Leur manipulation peut se révéler dangereuse pour eux et les personnes qui interviennent. Elle peut aussi engendrer des transmissions de maladies à l'Homme. La gestion des échouages doit donc être réalisée par des personnes autorisées possédant la carte verte. Ces personnes sont formées pour agir en toute sécurité.

*Géré par l'Office français de la biodiversité, le **Sanctuaire Agoa** est une aire marine protégée dédiée à la protection des mammifères marins des Antilles françaises. Le Sanctuaire Agoa s'étend sur toute la zone économique exclusive française, soit une surface totale de 143 256 km² englobant les espaces marins de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint Barthélemy.*

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*